



Envoi par fax

Le 23 septembre 2008

Monsieur Richard Elliott
Directeur général
Réseau juridique canadien VIH / Sida

Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, les réponses au questionnaire que vous nous avez fait parvenir dans le cadre du déclenchement des élections fédérales 2008.

Nous espérons que les réponses fournies vous permettront de mieux comprendre notre action politique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Dominic Labrie
Cabinet du chef du Bloc Québécois
3730, Crémazie Est, 4^e étage
Montréal (Québec)
H2A 1B4

1. Votre parti augmentera-t-il le financement de la recherche canadienne et internationale sur les nouvelles technologies de prévention du VIH, comme les microbicides et les vaccins?

D'une part, le Bloc Québécois, qui œuvre sur la scène fédérale, propose qu'Ottawa augmente de façon substantielle les budgets alloués à la recherche fondamentale. L'identification des causes de certaines maladies et la découverte de nouveaux traitements palliatifs et curatifs permet d'améliorer considérablement la qualité de vie de ceux et celles qui en sont victimes. Pour le Bloc Québécois, la recherche constitue une des voies les plus prometteuses et doit être stimulée.

D'autre part, concernant les programmes de prévention et de support, le Bloc Québécois constate que le Québec engage déjà, à l'intérieur de son propre système de santé, des ressources pour lutter contre le VIH. Puisque c'est le gouvernement du Québec qui possède la compétence constitutionnelle exclusive en matière de santé, et qu'il est le seul qui peut intervenir auprès de tous les établissements du réseau québécois de santé, le Bloc Québécois estime que c'est à ce gouvernement que revient la décision d'établir les priorités et de développer des plans d'action sur son territoire. Le Bloc Québécois préconise une approche simple pour éviter les dédoublements coûteux : tout financement supplémentaire octroyé par Ottawa devrait être versé directement au Québec et aux provinces afin qu'ils puissent consolider leurs propres réseaux de santé.

2. Votre parti fixera-t-il un échéancier exécutoire pour respecter cet engagement?

A priori, sachez que nous partageons les mêmes préoccupations quant au renforcement des systèmes publics de santé dans les pays en voie de développement.

Le 21 mars 2005, l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a publié un rapport dans lequel il affirme que ses trois grands thèmes, vivre à l'abri du besoin, vivre à l'abri de la peur et vivre dans la dignité constituent un programme qui exige d'abord des réformes à l'organisation elle-même. Le Bloc Québécois supporte cet objectif. La santé constitue une part intégrante de la dignité et la sécurité.

Le Bloc adhère entièrement à l'objectif de 0,7 % du PNB consacré à l'aide au développement. Nous croyons que 2015 est un échéancier réaliste. Certes, depuis 2003, les gouvernements successifs ont augmenté la part budgétaire à l'aide au développement à la hauteur de 8 % par année. Or, ces hausses ne sont pas suffisantes pour que le Canada puisse atteindre l'objectif de 0,7 % du PNB d'ici 2015. C'est pour cette raison que le gouvernement fédéral doit accroître substantiellement, et ce, à chaque année, l'enveloppe d'aide au développement. Selon certaines projections, le Canada devrait faire une hausse annuelle de 15 à 18 % à son budget alloué à l'aide au développement.

3. Votre parti s'engagera-t-il à ce que le Canada verse, pour chacune des cinq prochaines années, cinq p. cent des ressources nécessaires à financer les efforts de pays en développement identifiés par le biais du mécanisme d'examen technique du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme?

Considérant l'ampleur de ces maladies sur la population des pays en voie de développement, nous partageons le désir de lutter contre celles-ci. Une population en santé est une population qui peut s'épanouir.

En ce sens, nous croyons que le gouvernement doit pleinement s'investir avec les communautés internationales afin de lutter contre ces maladies. C'est pourquoi, nous approuvons sans réserve toute hausse budgétaire aux Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le Paludisme.

Cela étant dit, si le gouvernement conservateur avait présenté un plan crédible et rigoureux pour atteindre l'objectif de 0,7% du PNB pour 2015, le Canada aurait bien plus de ressources financières à consacrer aux Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le Paludisme.

4. Votre parti simplifiera-t-il le Régime canadien d'accès aux médicaments pour créer un mécanisme à licence unique, afin que les pays en voie de développement aient accès à des médicaments salvateurs par le biais d'un mécanisme durable et simple?

Le Bloc Québécois est bien au fait des derniers développements entourant le Régime canadien d'accès aux médicaments, mieux connu sous la loi Chrétien. Le Bloc Québécois suivra avec attention les résultats de cette première expérience au Rwanda et demandera, en temps et lieu, au comité de se pencher sur les problématiques des mécanismes actuels.

5. Votre parti s'engagera-t-il à rétablir à un niveau minimal de 85M\$ par année le financement complet de l'Initiative fédérale de lutte contre le VIH/SIDA au Canada?

Le Bloc Québécois a questionné, dès novembre 2007, sur les coupures entreprises par le gouvernement quant à la lutte au Sida. Le Bloc Québécois demeurera vigilant et intransigeant à ce sujet et rappellera le gouvernement à l'ordre tant qu'il n'attribuera pas à cette lutte toute l'importance qu'elle mérite.

6. Votre parti s'engagera-t-il à appuyer des services de réduction des méfaits notamment des lieux supervisés pour l'injection, en tant qu'élément important d'une stratégie fédérale sur les drogues et dans le cadre d'efforts pour prévenir la propagation du VIH et du virus de l'hépatite C (VHC) liée à des pratiques d'injection non sécuritaires?

La Cour suprême de Colombie-Britannique a conclu qu'InSite était un service de santé auquel les toxicomanes avaient droit en vertu de la *Charte* et du droit à la vie, la liberté et la sécurité de la personne. Les services de santé étant de compétence du Québec et des provinces, les centres d'injection supervisés sont maintenant sous la juridiction provinciale. C'est pourquoi qu'Insite a été maintenu ouvert malgré la volonté du gouvernement conservateur de traiter Insite sous sa propre stratégie fédérale de lutte à la drogue.

Le Bloc Québécois reconnaît l'aspect positif des services de réduction des méfaits. Toutefois, ces services sont maintenant reconnus comme des centres médicaux et il incombe au Québec et aux provinces d'évaluer et d'autoriser des traitements ainsi que des institutions de santé du Québec. Le Québec a le pouvoir et les compétences d'ouvrir des salles d'injection supervisée comme une partie de la solution à la santé mentale et à la dépendance.

7. Votre parti amorcera-t-il des programmes d'échange de seringues dans les prisons du Canada afin de contrer la propagation de virus mortels et de protéger la santé publique?

Le Bloc Québécois est favorable à l'idée de mettre en place des programmes d'échange de seringues dans les pénitenciers du Canada.